

QUESTIONS FREQUENTES

Situations	Procédures
Déménagement familial en cours d'année scolaire	Adresser la demande d'affectation par mail à afflyc11@ac-montpellier.fr et joindre obligatoirement les pièces justificatives suivantes : · Certificat de scolarité et bulletins scolaires de l'élève · Justificatif de domicile dans le département de l'Aude au nom des responsables légaux · Pièce d'identité des responsables légaux
Demande de changement d'établissement en cours d'année	Adresser la demande motivée directement au chef(fe) d'établissement d'origine qui se chargera de la transmettre à la DSDEN 11, assortie de son avis.
Demande de changement de voie d'orientation en cours d'année :	1. Adresser la demande motivée directement au chef(fe) d'établissement d'origine qui se chargera de la transmettre à la DSDEN 11, assortie de son avis. 2. Adresser par mail à afflyc11@ac-montpellier.fr les pièces justificatives suivantes : · Décision d'orientation de 3^{ème} ou de seconde · Bulletins scolaires de 3^{ème} ou de seconde
Demande de réintégration dans un établissement public pour les candidats des établissements privés hors contrat ou instruits à domicile :	Adresser la demande de réintégration par mail à afflyc11@ac-montpellier.fr et joindre obligatoirement les pièces justificatives suivantes : · Fiche de candidature dûment renseignée par l'établissement d'origine · Bulletins scolaires et décision d'orientation · Justificatif de domicile dans le département de l'Aude au nom des responsables légaux
Demande de réintégration dans un établissement public pour les élèves sortants du CNED	1. La famille transmet la fiche de candidature au CNED 2. Le CNED complète la fiche de candidature et procède à la saisie des vœux via l'application AFFELNET 3. La famille adresse par mail à afflyc11@ac-montpellier.fr les pièces justificatives suivantes : · Fiche de candidature dûment complétée ou fiche récapitulative de saisie AFFELNET · Justificatif de domicile dans le département de l'Aude au nom des responsables légaux
Demande d'affectation dans l'Aude pour les élèves scolarisés et résidants hors académie	L'établissement d'origine imprime et complète la fiche de candidature, puis effectue la saisie des vœux en utilisant le service national AFFELMAP.
Demande de dérogation de secteurs	Les demandes de dérogation ne concernent que les vœux d'affectation en seconde générale et technologique et sont formulées dans le cadre de la procédure ordinaire d'affectation via l'application AFFELNET. La famille devra transmettre au chef d'établissement d'origine les justificatifs liés au motif invoqué.
Demande d'admission en INTERNAT	Les demandes d'admission en internat relèvent de la stricte compétence du chef d'établissement et sont gérées lors de l'inscription, sous réserve des places disponibles. Une affectation dans un lycée éloigné ne donne pas droit à une place assurée à l'internat